

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
**24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE**

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du jeudi 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois d'octobre

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 13 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents** : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Yves-Marie PARENT, Patrick BERTIN, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Fernande SPIELMANN, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Robert VETTER, Isabelle MOUGIN, Jean-Paul CLEMENT, Aurore GOSSO, Michel BERNARDDOT, Francine MISERE

**Procuration** : Bernadette DELAVELLE donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte COURTET donne procuration à Roland MARTIN, Véronique TATU donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Constant CUCHE, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

**Excusés** : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bertrand LOUVET, François JACQUOT, Philippe CHOLET, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE représenté par Yves JUBIN, Noël SAUNIER

**Absents** : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

**Secrétaire de séance** : Denis NARBEY

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 66	Présents : 47	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2022-10-11</b>	<b>Objet : Finances – Décision modificative n°1 – Budget Assainissement</b>
---	---

Vu le budget primitif ASSAINISSEMENT 2022 voté le 14 avril 2022,

Vu le choix de réaliser un emprunt de 850 000 € pour financer l'opération 34, Axe analytique A34L1 « Travaux pour le redimensionnement de la filière boue de la station d'épuration de Maïche »,

Vu le besoin de crédits supplémentaires au compte 1641 « Emprunts en euros » et au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » afin de régler la première échéance de remboursement d'emprunt sur l'année

2022,

Il est proposé d'ouvrir des crédits au Budget Assainissement par décision modificative n°1.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire est invité à OUVRIER des crédits aux comptes suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111-912 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-1641-912 : Emprunts en euros	0.00 €	8 250.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-912 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	850 000.00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 250.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>850 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 250.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>850 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 250.00 €</b>		<b>848 200.00 €</b>

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE ADOPTE la décision modificative correspondante.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Franck VILLEMAIN

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0